



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 août 2023  
Français  
Original : anglais



## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

### Commission économique pour l'Europe

### Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

#### Comité des forêts et de l'industrie forestière

#### Commission européenne des forêts

##### Quatre-vingt-unième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

**FAO – Questions relatives à la Commission européenne  
des forêts : Activités relatives aux forêts menées par le Bureau  
régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale**

##### Quarante-deuxième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

### Activités relatives aux forêts menées par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Dans le présent document, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) résume les activités actuelles et prévues de son bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale dans le domaine de la foresterie ainsi que l'organisation des travaux et les priorités dans la région. Les membres souhaiteront peut-être examiner les travaux en cours et prévus et donner des indications à ce sujet.



## I. Introduction

1. Les pays d'Europe et d'Asie centrale présentent des caractéristiques très diverses s'agissant des conditions climatiques, sociales et économiques. Ces conditions ont une incidence importante sur les forêts et autres terres boisées. L'agriculture continue de jouer un rôle majeur dans les zones rurales de la région Europe et Asie centrale, en particulier en Europe orientale et en Europe du Sud-Est ainsi qu'en Asie centrale, où elles sont exploitées par les humains depuis des millénaires. La récolte de bois de feu et l'exploitation forestière à des niveaux non durables, le pâturage, les incendies, l'exploitation minière et le développement urbain y ont, à des degrés divers, nui à l'intégrité des écosystèmes forestiers. En outre, les effets des changements climatiques, notamment l'augmentation de la fréquence des sécheresses et la baisse du niveau phréatique, devraient s'accélérer encore, et les changements observés chez les espèces et dans leur composition pourraient menacer davantage la stabilité des écosystèmes forestiers de la région. Le couvert forestier de l'Asie centrale et du Caucase est faible, et la croissance des forêts y est lente. La collecte de bois de feu et le pâturage entraînent la déforestation et une dégradation constante des forêts, en particulier en Asie centrale, mais aussi en Europe orientale et en Europe du Sud-Est. La dégradation des terres et la désertification, exacerbées par les changements climatiques, posent de graves problèmes, principalement en raison de mauvaises pratiques agricoles.

2. Conformément aux priorités régionales approuvées par la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe<sup>1</sup> à sa trente-troisième session, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale aident les pays de la région à gérer leurs ressources forestières de manière durable en exécutant des programmes et des activités pratiques relatifs à la foresterie au titre des objectifs stratégiques de la FAO, des initiatives régionales du Bureau régional et des objectifs de développement durable concernés.

## II. Programme de travail régional du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale pour l'exercice biennal 2022-2023

3. Les nouveaux Cadre stratégique (2022-2031)<sup>2</sup> et Plan à moyen terme (2022-2025), tous deux approuvés à la quarante-deuxième session de la Conférence de la FAO, en juin 2021, sont exécutés depuis 2022 et visent à appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté<sup>3</sup>.

4. La Conférence régionale pour l'Europe formule des positions régionales sur des questions de politique générale et de réglementation de portée mondiale, recense les problèmes particuliers de l'Europe et de l'Asie centrale, donne des conseils à ce sujet et convient des priorités des travaux de la FAO dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts dans la région. Ces priorités régionales doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents relatifs à la planification, aux programmes et aux budgets de l'Organisation. À sa trente-troisième session, en 2022, la Conférence régionale a approuvé les quatre priorités suivantes pour la région :

a) Articuler des politiques bien conçues, promouvoir l'innovation et le développement du numérique et renforcer les moyens d'existence ruraux en faisant une large place aux petits agriculteurs, aux femmes et aux jeunes ;

---

<sup>1</sup> Rapport de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe : <https://www.fao.org/3/nj289fr/nj289fr.pdf>.

<sup>2</sup> Cadre stratégique 2022-2031 : <http://www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf>.

<sup>3</sup> Plan à moyen terme 2022-2025 : <http://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>.

b) Transformer les systèmes alimentaires et favoriser l'ouverture à de nouveaux marchés grâce à l'harmonisation des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments et des politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires afin d'honorer les engagements vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce et de promouvoir le développement des chaînes de valeur ;

c) Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et accroître la résilience dans l'agriculture, la foresterie et les autres secteurs touchant à l'utilisation des terres, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ;

d) Lutter contre l'insécurité alimentaire et faire reculer toutes les formes de malnutrition.

5. Trois initiatives ont été mises en place aux fins de la réalisation de ces objectifs prioritaires dans la région. La première vise à autonomiser les petits agriculteurs, les exploitations familiales et les jeunes par une transformation rurale inclusive, le développement du numérique et l'innovation (IR 1), la deuxième à transformer les systèmes alimentaires et faciliter l'accès et l'intégration aux marchés (IR 2), et la troisième à gérer durablement les ressources naturelles et à protéger la biodiversité face à l'évolution du climat (IR 3). Cette dernière initiative répond à la nécessité de résoudre d'urgence les problèmes posés par les changements climatiques dans le cadre des dispositions de l'Accord de Paris et fait met en évidence le caractère intersectoriel de ces changements et de la biodiversité. Les priorités et initiatives régionales susmentionnées, qui sont reprises dans le Programme de travail et budget de la FAO, permettent de travailler à la concrétisation des priorités régionales et de faciliter l'exécution des programmes de pays selon une approche fondée sur les programmes, en tirant parti des travaux techniques menés par l'Organisation dans les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP). De plus, la FAO fera appel à quatre « accélérateurs » convergents et transversaux (la technologie, l'innovation, les données et les compléments (gouvernance, capital humain et institutions)) dans toutes ses interventions afin d'obtenir des résultats plus rapidement tout en réduisant au minimum les arbitrages nécessaires.

6. Les initiatives régionales permettent aussi de mieux répondre aux demandes des pays et facilitent l'élaboration intégrée des cadres de programmation par pays (CPP) et amplifient les effets des interventions et leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Les travaux menés par la FAO dans les pays sont orientés par le CPP, où figurent les domaines d'action de l'Organisation et les activités qu'elle mène en collaboration avec le gouvernement, et par le plan de travail par pays, qui traduit sur le plan opérationnel, à moyen terme, les résultats escomptés tels qu'ils sont énoncés dans le CPP et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

7. Les priorités du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale en matière de foresterie sont les suivantes :

a) Assurer une utilisation et une gestion durables des ressources forestières ligneuses et non ligneuses en aidant les pays membres à évaluer et surveiller les forêts, les arbres ainsi que la faune et la flore sauvages en tenant dûment compte de la préservation de la biodiversité ;

b) Renforcer la capacité des pays de faire face aux menaces croissantes posées par la propagation des ravageurs et des espèces envahissantes que favorisent non seulement l'expansion du commerce international, mais aussi les changements climatiques locaux, et d'appliquer le Guide pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier et d'autres guides sur la santé des forêts ;

c) Renforcer la capacité des pays d'évaluer et de surveiller les effets des changements climatiques sur les ressources forestières et foncières, de restaurer les forêts et les paysages dégradés et d'aider les pays à s'adapter à ces changements et à en atténuer les effets.

8. Conformément à ses priorités, le Bureau régional a organisé ou soutenu les démarches suivantes :

a) La réunion annuelle du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts, consacrée à la surveillance des insectes saproxyliques (perceurs d'écorce et de bois) natifs ou introduits aux fins d'une prévention et d'une gestion efficaces (27-30 juin 2022, Sopron (Hongrie)) ;

b) Une réunion conjointe de la CEE, de la FAO et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) consacrée au renforcement de la résilience des arbres et des forêts en milieu urbain et périurbain (6-8 décembre 2022, Budapest (Hongrie)) ;

c) La Plateforme technique régionale de la FAO sur l'agriculture verte ;

d) Une réunion technique sur une directive concernant l'élaboration et la mise en place de stratégies, de systèmes et de processus nationaux relatifs à la biosécurité forestière (27-31 mars 2023, Rome (Italie)) ;

e) Une visite d'étude organisée dans le cadre du projet TCP/RER/3801 sur les bonnes pratiques de gestion forestière propres à réduire les incidences de l'apparition de foyers de scolytes (5-7 juin 2023, Bavière (Allemagne)) ;

f) La réunion annuelle du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts, consacrée aux solutions numériques favorisant un meilleur suivi de la santé des forêts en Europe et en Asie centrale (26-28 juin 2023, Sopron (Hongrie)) ;

g) L'élaboration d'un guide de poche sur la surveillance des principaux insectes perceurs d'écorce et de bois en Europe et en Asie centrale, qui devrait être disponible avant la fin de 2023 ;

h) Une lettre d'accord sur l'élaboration de lignes directrices concernant les méthodes de surveillance de la biodiversité des forêts dans la sous-région de l'Asie centrale et l'organisation de formations aux dites méthodes à l'intention de différents groupes cibles ;

i) Une lettre d'accord sur l'élaboration de lignes directrices concernant l'application de solutions fondées sur la nature aux fins de la lutte contre les effets négatifs des changements climatiques sur la foresterie dans la sous-région de l'Asie centrale et l'organisation de formations à ce sujet ;

j) L'exécution de projets dans le cadre du programme de partenariat FAO-Türkiye pour les forêts ;

k) L'exécution, entre décembre 2021 et septembre 2022, d'une lettre d'accord relative à la réalisation d'une étude approfondie sur l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans certains pays des Balkans occidentaux avec le Centre régional pour la foresterie et l'aménagement rural, basé en Macédoine du Nord ;

l) L'organisation par la FAO, le 20 septembre, d'un atelier national visant à définir les activités à mener en priorité pour faire en sorte que les produits forestiers non ligneux contribuent encore davantage à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens de subsistance en Türkiye ainsi qu'aux processus régionaux auxquels participe le pays. L'atelier régional sur les produits forestiers non ligneux doit se tenir l'année prochaine.

9. L'essentiel de l'assistance technique de la FAO a été fourni dans le cadre de projets que celle-ci a elle-même exécutés, soit grâce aux fonds de son Programme ordinaire alloués au Programme de coopération technique (PCT), soit à l'aide de ressources extrabudgétaires provenant principalement des fonds du Programme de coopération FAO-Gouvernements ou de fonds fiduciaires unilatéraux.

10. Les projets mentionnés ci-après sont ou ont été exécutés par le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale. On trouvera dans l'annexe des informations détaillées sur les projets nationaux ou sous-régionaux prévus ou en cours d'exécution. Des renseignements supplémentaires sur les projets et d'autres activités régionales relatives à la foresterie seront communiqués à la session de la Commission européenne des forêts, en novembre.

11. Liste des projets achevés, en cours ou prévus dans la région au cours de la période considérée :

<i>Cote du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Durée</i>	<i>Budget total (en dollars É.-U.)</i>	<i>Notes</i>
<b>Projets nationaux</b>					
TCP/ARM/3703/C2	Fonds du PCT : assistance technique dans le cadre de l'élaboration de la proposition de financement intégral destinée au Fonds vert pour le climat (FVC)	Arménie	1 <sup>er</sup> août 2019- 30 nov. 2021	40 000	Clos sur le plan financier
TCP/ARM/3801/C1	Fonds du PCT : Appui technique à la révision de la politique et du cadre stratégique forestiers nationaux	Arménie	19 mars 2020- 10 mars 2022	32 000	Clos sur le plan financier
TCP/ARM/3807	Assistance dans le cadre de la mise en place du Système national de surveillance et d'évaluation des forêts	Arménie	26 janv. 2022- 31 déc. 2023	205 000	En cours
GCP/ARM/008/GCF	Résilience des forêts d'Arménie : améliorer l'adaptation et la croissance rurale verte grâce à l'atténuation	Arménie	4 nov. 2021- 3 nov. 2029	10 000 000	En cours
GCP/ARM/012/AUS	Résilience des forêts d'Arménie : améliorer l'adaptation et la croissance rurale verte grâce à l'atténuation	Arménie	4 nov. 2021- 3 nov. 2029	1 631 542	En cours
GCP/AZE/004/GFF	Conservation et utilisation durable de la biodiversité : renforcer le réseau de zones protégées grâce à une gouvernance et à une gestion perfectionnées (projet de grande envergure)	Azerbaïdjan	1 <sup>er</sup> juill. 2021- 30 juin 2026	2 639 726	En cours
GCP/AZE/007/GFF	Évaluer et surveiller les ressources forestières afin de renforcer le cadre de politique générale et de connaissances forestières (projet de moyenne envergure)	Azerbaïdjan	1 <sup>er</sup> oct. 2017- 31 déc. 2021	1 484 247	Clos sur le plan financier
TCP/AZE/3802/C1	Fonds du PCT : Intégration des pollinisateurs dans les plans de gestion durable des forêts	Azerbaïdjan	1 <sup>er</sup> juill. 2021- 31 mai 2023	50 000	Clos sur le plan opérationnel
TCP/AZE/3901/C1	Fonds du PCT : Renforcer les capacités et la base d'informations aux fins de la gestion des principaux ravageurs et maladies des forêts	Azerbaïdjan	1 <sup>er</sup> nov. 2022- 31 mai 2024	75 000	En cours
TCP/BIH/3802/C2	Fonds du PCT : Potentialités des forêts de plantation à croissance rapide	Bosnie-Herzégovine	1 <sup>er</sup> sept. 2021- 31 août 2023	63 000	En cours

<i>Cote du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Durée</i>	<i>Budget total (en dollars É.-U.)</i>	<i>Notes</i>
GCP/KOS/007/SWE	Appui à une gestion plus durable et polyvalente des forêts aux fins de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux et de la lutte contre les changements climatiques au Kosovo <sup>4</sup>	Kosovo	1 <sup>er</sup> sept. 2019- 31 août 2023	2 448 731	En cours
GCP/KOS/008/EC	Appui au renforcement d'une gestion durable et polyvalente des forêts aux fins de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux et de la lutte contre les changements climatiques au Kosovo	Kosovo	1 <sup>er</sup> janv. 2022- 31 déc. 2023	1 691 400	En cours
UTF/KOS/006/KOS	Appui complémentaire à l'exécution des politiques et stratégie forestières au Kosovo	Kosovo	1 <sup>er</sup> sept. 2016- 31 déc. 2023	210 829	En cours
GCP/KYR/020/GCF	Favoriser le stockage du carbone au moyen d'investissements climatiques dans les forêts et les pâturages	Kirghizistan	25 oct. 2022- 25 oct. 2030	29 988 520	En cours
GCP/KYR/744064/GFF	Gestion intégrée des ressources en eau aux fins de la restauration des surfaces boisées agricoles dans le bassin fluvial du Syr Daria	Kirghizistan	Juin 2024- mai 2028	3 500 000	En préparation
TCP/MOL/3702/C1	Fonds du PCT : Développer les capacités institutionnelles de l'Agence forestière nationale en vue de l'inventaire national des forêts	République de Moldova	6 mai 2019- 31 déc. 2021	60 000	Clos sur le plan financier
TCP/MOL/3705/C3	Fonds du PCT : Promouvoir une gestion des ressources naturelles qui soit durable et résiliente face aux changements climatiques	République de Moldova	1 <sup>er</sup> nov. 2020- 31 déc. 2021	52 000	Clos sur le plan financier
TCP/MOL/3806	Élaboration d'une proposition de projet destinée au FVC sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le domaine de la foresterie	République de Moldova	1 <sup>er</sup> janv. 2022- 31 déc. 2023	325 000	En cours
TCP/MNE/745169	Assistance technique aux fins de la gestion durable des forêts au Monténégro	Monténégro	2 oct. 2023- 15 déc. 2024	140 000	En préparation
TCP/MCD/3903	Fonds du PCT : Assistance technique aux fins du renforcement des capacités nationales du service forestier	Macédoine du Nord	15 juill. 2023- 31 déc. 2024	100 000	En cours

<sup>4</sup> Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

<i>Cote du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Durée</i>	<i>Budget total (en dollars É.-U.)</i>	<i>Notes</i>
GCP/SRB/002/GFF	Contribution de la gestion durable des forêts à un développement résilient à faibles émissions en Serbie (projet de grande envergure)	Serbie	19 févr. 2018- 30 juin 2023	3 274 659	Activités terminées
GCP/SRB/007P/GFF	Restaurer les forêts et les paysages pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (subvention à l'élaboration du projet)	Serbie	1 <sup>er</sup> nov. 2021- 31 déc. 2022	50 000	Activités terminées
GCP/SRB/007/GFF	Créer des conditions favorables à la restauration des paysages forestiers sur les plans décisionnel et local et au niveau du marché afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres en Serbie	Serbie	1 <sup>er</sup> avril 2022- 31 mars 2025	746 121	En cours
TCP/SRB/3801/C1	Fonds du PCT : Résilience des forêts face aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la biodiversité grâce aux investissements en faveur de l'atténuation et de l'adaptation	Serbie	1 <sup>er</sup> avril 2021- 31 mars 2023	81 000	Clos sur le plan financier
TCP/SRB/3902/C2	Fonds du PCT : Renforcer la résilience des forêts serbes et leur potentiel de stockage du carbone	Serbie	15 janv. 2023- 14 janv. 2024	95 000	En cours
GCP/SRB/008/GCF	Renforcer la résilience des forêts serbes pour garantir la sécurité énergétique des plus vulnérables tout en contribuant à leurs moyens de subsistance et au stockage du carbone	Serbie	1 <sup>er</sup> janv. 2024- 31 déc. 2031	15 000 000	En préparation
GCP/SEC/024/TUR	Renforcer les capacités du Centre international de formation forestière	Türkiye	2 mai 2022 - 5 mai 2025	1 000 000	En cours
UTF/TUR/067/TUR	Réalisation d'une étude de faisabilité et conception d'instruments environnementaux et sociaux dans le cadre du projet de réhabilitation du bassin de la Bolaman	Türkiye	1 <sup>er</sup> juill. 2020- 30 juin 2022	370 238	Clos sur le plan financier
UTF/TUR/068/TUR	Réalisation d'une étude de faisabilité et conception d'instruments environnementaux et sociaux dans le cadre du projet de réhabilitation du bassin de la Çekerek	Türkiye	11 sept. 2020- 30 juin 2022	370 073	Clos sur le plan financier
GCP/TUR/055/GFF	Gestion durable des terres et agriculture respectueuse du climat (projet de grande envergure)	Türkiye	4 sept. 2015- 28 févr. 2023	5 750 000	Activités terminées

<i>Cote du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Durée</i>	<i>Budget total (en dollars É.-U.)</i>	<i>Notes</i>
GCP/TUR/061/GFF	Conservation et gestion durable des écosystèmes steppiques de la Türkiye (projet de grande envergure)	Türkiye	15 janv. 2017- 31 déc. 2022	2 328 767	Clos sur le plan opérationnel
GCP/TUR/904/GFF	Renforcement de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des paysages forestiers dans la région du mont Ida en Türkiye	Türkiye	25 oct. 2022- 25 oct. 2027	4 657 534	En cours
TCP/TUR/3902/C2	Fonds du PCT : Activités de restauration post-incendie dans les écosystèmes de forêts et de maquis dans la province de Muğla	Türkiye	15 déc. 2022- 31 mars 2024	55 000	En cours
GCP/UZB/004/GFF	Gestion durable des forêts dans les montagnes et les vallées en Ouzbékistan (projet de grande envergure)	Ouzbékistan	1 <sup>er</sup> mars 2018- 28 févr. 2025	3 187 023	En cours
TCP/UZB/744627	Appuyer la capacité d'adaptation et l'efficacité dans le cadre du projet RESILAND	Ouzbékistan	15 juill. 2023- 31 déc. 2024	50 000	En préparation
<b>Projets régionaux</b>					
MTF/SEC/012/UOG	Initiative sur les déserts d'Asie centrale – Conservation et utilisation adaptative des déserts à hivers froids en Asie centrale	Régional Ouzbékistan Kazakhstan Turkménistan	1 <sup>er</sup> août 2017- 30 juin 2022	1 464 071	Clos sur le plan financier
GCP/SEC/021/TUR	Amélioration de la restauration des forêts pour l'aménagement et la durabilité de l'environnement en Asie centrale – FRIENDS	Azerbaïdjan Kazakhstan Kirghizistan Ouzbékistan SEC – Bureau sous-régional pour l'Asie centrale, Ankara	1 <sup>er</sup> avril 2022- 31 mars 2025	2 000 000	En cours
GCP/SEC/025/TUR	Accroître la biodiversité et promouvoir la foresterie durable	Régional Azerbaïdjan Kazakhstan Kirghizistan Monténégro Ouzbékistan SEC – Bureau sous-régional pour l'Asie centrale, Ankara Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan	1 <sup>er</sup> sept. 2023- 31 août 2026	3 299 962	En cours
GCP/SEC/293/GFF	Gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages de production agricole sujets à la sécheresse et salinisés d'Asie centrale et de Türkiye (CACILM2)	Régional Kazakhstan Kirghizistan Ouzbékistan Tadjikistan Türkiye Turkménistan	16 oct. 2017 - 16 oct. 2024	10 874 659	En cours

<i>Cote du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Durée</i>	<i>Budget total (en dollars É.-U.)</i>	<i>Notes</i>
TCP/RER/3801	Renforcer la résilience des forêts de pins face aux invasions de scolytes et au dépérissement qui en découle au Bélarus et en Ukraine	Régional Bélarus Ukraine	1 <sup>er</sup> août 2020- 31 juill. 2023	405 000	En cours
GCP/GLO/1100/USA-F	Partenariat sur les espèces forestières envahissantes	Mondial	10 août 2022- 30 juin 2024	100 000	En cours-Mondial

### III. Élaboration du programme de travail régional pour le prochain exercice biennal au Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale

12. Dans son Cadre stratégique 2022-2031, la FAO énonce sa vision d'un monde durable où la sécurité alimentaire est garantie pour tous, qui s'inscrit dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les quatre améliorations orientent la manière dont elle entend contribuer directement aux objectifs de développement durable 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim « zéro ») et 10 (Inégalités réduites) et à la réalisation des objectifs de développement durable dans leur ensemble, ce qui est crucial pour concrétiser la vision globale de l'Organisation. Elles rendent compte de l'interdépendance des dimensions économiques, sociales et environnementales des systèmes agroalimentaires et, à ce titre, encouragent l'adoption d'une approche stratégique et systémique dans toutes les interventions de la FAO.

13. L'un des impératifs qui concernent tous les objectifs de développement durable est celui de ne laisser personne de côté, principe qui veut que l'on agisse à l'échelle mondiale pour atteindre les plus pauvres parmi les pauvres et lutter contre les inégalités. La FAO est particulièrement bien placée pour jouer un rôle dans la réalisation de ces objectifs en raison de l'étroite relation entre agriculture, zones rurales et pauvreté et de sa participation à de nombreuses interventions transversales dans ces domaines. La réduction de la pauvreté (objectif de développement durable 1) passe par une approche multidimensionnelle et multisectorielle qui nécessite une action conjointe de toutes les divisions et de tous les bureaux de l'Organisation.

14. Les programmes que mènera la FAO afin de concrétiser les quatre améliorations auront pour fil conducteur 20 domaines prioritaires du Programme qui sont directement liés aux problèmes et difficultés mis en évidence grâce à l'exercice de prospective stratégique interne ainsi que par les Conférences régionales et les comités techniques et à l'occasion de consultations formelles et informelles. Ils représentent l'avantage comparatif dont dispose l'Organisation en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et qu'elle met à profit dans le cadre de sa contribution au Programme 2030, et permettent de rassembler toute l'étendue de son savoir-faire et de ses connaissances techniques.

15. La Conférence régionale de la FAO pour l'Europe continue à formuler des positions régionales sur des questions de politique générale et de réglementation de portée mondiale, à recenser les problèmes particuliers de la région de l'Europe et de l'Asie centrale, à donner des conseils à ce sujet, et à convenir des priorités des travaux de la FAO dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts dans la région. Ces priorités régionales sont prises en compte dans l'élaboration des documents relatifs à la planification, aux programmes et aux budgets de l'Organisation. À sa trente-troisième session, en 2022<sup>5</sup>, la Conférence régionale a affirmé l'importance des priorités révisées proposées pour la région :

<sup>5</sup> Rapport de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe : <https://www.fao.org/3/nj289fr/nj289fr.pdf>.

a) Articuler des politiques bien conçues, promouvoir l'innovation et le développement du numérique et renforcer les moyens d'existence ruraux en faisant une large place aux petits agriculteurs, aux femmes et aux jeunes ;

b) Transformer les systèmes alimentaires et favoriser l'ouverture à de nouveaux marchés grâce à l'harmonisation des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments et des politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires afin d'honorer les engagements vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce et de promouvoir le développement des chaînes de valeur ;

c) Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et accroître la résilience dans l'agriculture, la foresterie et les autres secteurs touchant à l'utilisation des terres, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ;

d) Lutter contre l'insécurité alimentaire et faire reculer toutes les formes de malnutrition.

16. Pour la période 2022-2023, les priorités régionales sont transposées sous la forme d'un cadre programmatique régional grâce aux trois initiatives régionales, dont les finalités sont les suivantes : autonomiser les petits agriculteurs et les exploitations familiales pour améliorer les moyens d'existence et réduire la pauvreté (IR 1) ; améliorer le commerce des produits agroalimentaires et l'intégration des marchés (IR 2) ; gérer les ressources naturelles de manière durable dans un contexte de changement climatique (IR 3). Ces priorités et initiatives régionales sont reprises dans le Programme de travail et budget de la FAO et permettent d'exécuter les programmes de pays selon une approche programmatique, en tenant rigoureusement compte des quatre améliorations, des domaines prioritaires du Programme, des accélérateurs et des thèmes transversaux (égalité des genres, jeunes et inclusion).

17. Les initiatives régionales facilitent en outre l'élaboration intégrée de cadres de programmation par pays (CPP) axés sur les demandes des pays. Depuis 2020, les CPP découlent entièrement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de chaque pays et définissent les domaines thématiques et les activités que la FAO mènera en coopération avec le gouvernement.

18. Comme par le passé, le programme de travail multidisciplinaire régional de la FAO sera formulé conformément au cadre de programmation par pays correspondant et compte tenu des priorités régionales. À l'issue d'un processus itératif interne de planification des travaux auquel participent les bureaux de pays, les bureaux régionaux, les bureaux et les divisions techniques du siège, les commissions régionales concernées de la FAO (en particulier la Commission européenne des forêts) et les organes statutaires mondiaux (en particulier le Comité des forêts), l'Organisation élabore ses plans de travail nationaux et régionaux en coordination avec le Bureau de la stratégie, du programme et du budget. Après l'examen institutionnel, le Conseil de la FAO, à la session de décembre qui précède le début du nouvel exercice biennal, adopte le Programme de travail et budget biennal sur la base des plans de travail approuvés.

#### **IV. Éléments à prendre en considération**

19. La Commission souhaitera peut-être encourager les pays de la région :

a) À mieux faire intervenir les démarches paysagères intégrées des divers organismes d'aménagement foncier chargés de la gestion de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'élevage dans les processus de planification nationale correspondants et à améliorer la collaboration intersectorielle à l'échelle des paysages ;

b) À veiller à ce que toutes les personnes responsables de l'élaboration de projets nationaux tiennent compte des considérations relatives à la pauvreté et réalisent une analyse de la pauvreté lors de la conception des projets, exploitent les points de départ possibles pour la lutte contre la pauvreté et s'assurent que les interventions sont inclusives et ne laissent personne de côté ;

c) À promouvoir la production et la consommation durables des produits forestiers non ligneux en garantissant leur préservation et leur approvisionnement durable, en créant des chaînes de valeur compétitives, équitables et viables, en améliorant la transparence, les données et les flux d'information sur ces produits et en mettant en place des conditions favorables sur les plans décisionnel et financier et en matière d'innovation ;

d) À fournir des contributions financières ou en nature pour appuyer les programmes régionaux de la FAO en matière de foresterie, en particulier en ce qui concerne les normes phytosanitaires forestières dans la région, et les activités liées aux projets de l'Organisation, en particulier en vue de fournir un financement complémentaire aux projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC).

20. La Commission souhaitera peut-être recommander à la FAO :

a) De renforcer la prise en compte des démarches paysagères intégrées dans les activités opérationnelles forestières dans la région ainsi que dans les initiatives régionales actuelles et futures du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, compte tenu des nombreuses fonctions qu'assurent les forêts ;

b) D'intégrer les considérations relatives à la pauvreté dans la conception et la formulation des projets, en particulier les grands projets tels que ceux du FEM et du FVC, en faisant appel, entre autres méthodes, à la mesure de la pauvreté, aux profils de la pauvreté, à la cartographie de la pauvreté et au ciblage fondé sur les indicateurs de pauvreté ;

c) De continuer d'appuyer la gestion des ressources naturelles, y compris les forêts, en harmonisant et en renforçant les politiques nationales, les financements, les incitations ainsi que les cadres et mesures ayant trait à la fiscalité et à la gouvernance, y compris les réglementations, les normes et le suivi des interventions et pratiques en matière de gestion forestière, et le renforcement des capacités dans ces domaines ;

d) De continuer à seconder les pays et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, afin de promouvoir une action coordonnée qui permette d'accroître la production et la consommation durables des produits forestiers non ligneux, en veillant au renforcement des capacités nécessaires à la collecte et à la diffusion de statistiques sur ces produits ;

e) De continuer à soutenir le Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts et ses activités, notamment en organisant des formations thématiques sur les nouvelles espèces envahissantes.

## Annexe

### A. Pays et territoires ayant demandé une assistance technique dans le cadre de l'appui de la FAO à des projets visant à résoudre des problèmes propres aux pays

#### 1. Arménie

1. En République d'Arménie, que la Banque mondiale classe parmi les quatre pays les plus vulnérables face aux changements climatiques dans la région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, la population rurale compte fortement sur le bois de feu pour assurer son approvisionnement énergétique. La FAO a prêté assistance au pays dans le cadre de la conception du projet « Résilience des forêts d'Arménie : amélioration de l'adaptation et de la croissance verte rurale grâce à l'atténuation » du FVC (GCP/ARM/008/GCF) avant d'entamer sa mise en œuvre en novembre 2021. Le projet du FVC comporte trois volets, à savoir les investissements dans la restauration des forêts, la consommation du bois de feu comme facteur principal de dégradation des forêts, et la participation des communautés rurales à la gouvernance et à la gestion des forêts. L'investissement total pour le projet, qui s'étale sur huit ans, s'élève à 19 168 240 dollars, dont une subvention de 10 000 000 de dollars du FVC.

2. Aux activités financées par le FVC s'ajoutent celles que soutient financièrement l'Agence autrichienne pour le développement (ADA), dans les trois volets du projet, à hauteur de 1 631 542 dollars, dans le cadre d'un projet financé par un fonds d'affectation spéciale et exécuté par la FAO. Le projet « Résilience des forêts d'Arménie : amélioration de l'adaptation et de la croissance verte rurale grâce à l'atténuation » (GCP/ARM/012/AUS), financé par l'Agence, et le projet du FVC sont exécutés en parallèle entre novembre 2021 et novembre 2029.

3. Enfin, la FAO mène deux projets du PCT qui complètent les activités du troisième volet du projet du FVC et visent à développer les capacités de surveillance des institutions nationales : « Assistance dans le cadre de la mise en place du Système national de surveillance et d'évaluation des forêts » (TCP/ARM/3807 – depuis janvier 2022) et « Appui à une surveillance efficace des forêts sur le terrain » (TCP/ARM/3904 – depuis juin 2023).

#### 2. Azerbaïdjan

4. Le projet « Conservation et utilisation durable de la biodiversité : renforcer le système de zones protégées de l'Azerbaïdjan grâce à une gouvernance et à une gestion perfectionnées » a pour but de rendre le système national de zones protégées plus efficace afin de produire des effets positifs sur l'environnement mondial en adoptant une démarche paysagère en matière de gouvernance et de gestion. L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 2 639 726 dollars provenant de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2021 à 2025.

#### 3. Bosnie-Herzégovine

5. La Bosnie-Herzégovine, dont 53 % du territoire est boisé, est riche en ressources forestières. Les forêts sont à la fois la principale source de revenus de nombreuses petites communes et la principale source d'énergie nécessaire aux moyens de subsistance dans les zones rurales. Leur exploitation est toutefois inégale et dépend de l'existence ou non de routes forestières, ce qui met en péril la durabilité écologique des forêts les plus facilement accessibles. De plus, les expériences menées avec succès à l'étranger sur l'utilisation d'essences à croissance rapide dans les plantations forestières sont très peu prises en compte (les forêts de plantation représentent moins de 0,1 % de la superficie totale du pays), et il n'existe aucune approche stratégique dans ce domaine en dépit du fait que la création de forêts de plantation soit susceptible de contribuer à alléger la pression que fait peser la demande de produits forestiers (bois rond, fibres, bois de chauffage et produits forestiers non ligneux) sur les forêts naturelles et de générer de nombreux avantages économiques beaucoup plus rapidement que les forêts naturelles. La FAO a fourni une assistance technique dans le

cadre d'un projet du Fonds du PCT pour aider la Bosnie-Herzégovine à évaluer des emplacements potentiels pour la plantation de forêts, en se concentrant sur les essences à croissance rapide le long des rivières, et à établir une base de données et des lignes directrices sur la création de forêts de plantation et leur gestion. Le projet « Potentialités des forêts de plantation à croissance rapide » (TCP/BIH/3802), doté d'un budget de 63 000 dollars, a été exécuté entre septembre 2021 et août 2023.

#### 4. Géorgie

6. Pays montagneux du Caucase occidental, la Géorgie dispose d'un couvert forestier de plus de 40 %, soit beaucoup plus que tous les autres pays du Caucase et d'Asie centrale. Il s'agit en majorité de forêts de montagne riches en biodiversité et en espèces endémiques. Les forêts et autres ressources arboricoles sont extrêmement importantes pour le pays, tant pour l'économie et les moyens de subsistance de la population rurale que pour la protection de l'environnement et la biodiversité. La FAO fournit une assistance technique dans le cadre de la gestion des principaux ravageurs et maladies des forêts, tels que le charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*), le chancre du châtaignier (*Cryphonectria parasitica*) et la pyrale du buis (*Cydalima Perspectalis*), et de la gestion durable des zones protégées.

#### 5. Kirghizistan

7. Au Kirghizistan, les animaux d'élevage constituent la première source de revenus et d'alimentation et un filet de sécurité financière pour les habitants pauvres des zones rurales. Les changements climatiques et la mauvaise gestion des ressources naturelles ont conduit au surpâturage, à une dégradation accrue des forêts et à une forte érosion des sols. Le projet « Favoriser le stockage du carbone au moyen d'investissements climatiques dans les forêts et les pâturages en République kirghize » du FVC permettra de réduire les facteurs de dégradation des terres et les émissions qui en découlent en soutenant les institutions nationales et en encourageant la gestion participative, écosystémique et durable des ressources naturelles et les investissements dans la croissance verte. Il consiste notamment à mettre en place une planification intégrée des ressources pastorales et forestières ainsi que des investissements locaux dans la régénération des forêts naturelles, la gestion durable des forêts, le boisement et le reboisement. Il garantira, généralisera et renforcera les conditions favorables à la diversification et à l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité, de sorte à réduire la dépendance des communautés à l'égard des utilisations directes des ressources (les forêts et les pâturages) et à leur permettre de s'appuyer davantage sur des services écosystémiques tels que la protection (réduction de la vulnérabilité climatique), la biodiversité et la diversification des moyens de subsistance. Il sera exécuté de 2021 à 2029 et est doté d'un budget de 50 000 000 de dollars alloué par le FVC et d'autres bailleurs de fonds.

8. Dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, la FAO a élaboré un projet portant sur l'établissement d'un cadre juridique global relatif à la sécurité biologique au Kirghizistan, conformément au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le formulaire de description de projet a été approuvé en juin 2021 et le montant de la contribution du FEM devrait s'élever à 1,5 million de dollars. L'élaboration du descriptif complet du projet commencera prochainement.

#### 6. Kosovo<sup>6</sup>

9. L'exécution du projet « Appui à une gestion plus durable et polyvalente des forêts aux fins de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux et de la lutte contre les changements climatiques au Kosovo » (GCP/KOS/007/SWE), de la FAO et du Programme mondial d'étude de la canopée, a commencé en 2020 grâce à un financement de 2,5 millions de dollars de la Suède. Un accord de financement supplémentaire d'un montant de 1,7 million de dollars a été signé en 2022 afin de combler le déficit de financement des activités. Le projet vise à rendre la gestion des forêts plus efficace grâce à une approche polyvalente, à établir une bonne base juridique pour la gestion des forêts et à soutenir les chaînes de valeur forestières tenant compte des questions de genre afin de lutter contre la pauvreté.

<sup>6</sup> Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

## 7. République de Moldova

10. Les forêts de la République de Moldova sont considérées comme une ressource naturelle renouvelable d'importance stratégique susceptible de contribuer au développement économique national. Étant donné qu'il n'y a jamais eu d'inventaire forestier systématique à l'échelle nationale et que l'élaboration des politiques et la prise de décisions doivent absolument reposer sur des informations pertinentes sur les forêts, la FAO fournit une assistance technique au pays afin qu'il développe les ressources humaines et techniques nécessaires à la conception et à l'organisation d'un inventaire forestier national conforme aux normes les plus récentes et puisse assumer les responsabilités institutionnelles correspondantes. Cette assistance comprend la réalisation d'une évaluation préliminaire du couvert terrestre qui facilitera la conception du premier inventaire forestier national. Le projet « Développer les capacités institutionnelles de l'Agence forestière nationale en vue de l'inventaire national des forêts » (TCP/MOL/3702) du Fonds du PCT, doté d'un budget de 60 000 dollars, a été exécuté de mai 2019 à décembre 2021.

11. La fragmentation des ressources forestières et leur répartition inégale sur le territoire font qu'il est difficile de faire face aux changements climatiques, d'améliorer les conditions de vie de la population et de fournir des produits ligneux et non ligneux sans mettre en péril la préservation de la biodiversité et le potentiel de stockage du carbone des forêts. Afin de remédier à cette situation, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de porter la surface des zones boisées à 15 % de la superficie totale du pays d'ici à 2020 et d'améliorer en même temps l'état des forêts fortement dégradées. Les progrès sont toutefois lents en raison des capacités techniques et institutionnelles limitées du pays. À la demande du Gouvernement, la FAO aide la République de Moldova à mettre en place un projet de restauration des forêts et des paysages à une plus grande échelle qui sera soumis au FVC. Doté d'un budget de 325 000 dollars, le projet du PCT « Élaboration d'une proposition de projet destinée au FVC sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le secteur forestier » est exécuté entre janvier 2022 et décembre 2023.

## 8. Monténégro

12. D'après l'inventaire national des forêts réalisé en 2010, le Monténégro dispose d'une forte couverture forestière (59,9 %) à laquelle s'ajoutent les autres terres boisées, qui couvrent 9,9 % du territoire. En une dizaine d'années, la proportion de forêts privées est passée de 47,6 % (en 2010) à 50,4 % par suite de la dénationalisation et de la croissance excessive des terres agricoles privées arborées, tandis que celle des forêts publiques a baissé pour s'établir à 49,6 % de la surface forestière totale. Les forêts privées sont en grande partie des taillis, et les arbres de bonne qualité y sont rares. Une politique pénale inadaptée en ce qui concerne la mauvaise gestion des forêts et le fait que les concessionnaires refusent de respecter leurs obligations contractuelles aggravent encore davantage l'état des forêts privées. Dans les forêts publiques, le modèle actuel fondé sur les concessions a pour faille principale le non-respect des obligations contractuelles, à savoir le paiement des redevances, l'exécution des plans d'abattage et l'application des mesures prévues au titre des systèmes et plans de gestion forestière. Le Gouvernement a certes élaboré des amendements à apporter à la loi sur les forêts pour résoudre les problèmes susmentionnés, mais les exploitants forestiers manquent souvent des connaissances et compétences nécessaires pour traduire les nouveaux concepts dans la pratique. La FAO fournit un appui technique direct aux propriétaires de forêts privées aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion des forêts dans le cadre du projet « Assistance technique aux fins de la gestion durable des forêts » du PCT (TCP/MNE/745169), dont l'exécution a commencé en septembre 2023.

## 9. Macédoine du Nord

13. Les incendies de forêt survenus en Macédoine du Nord ont détruit en moyenne 0,6 % de la surface forestière par an entre 2010 et 2018, essentiellement en raison de facteurs humains. Deux pics ont été observés, d'abord en 2012 (19 000 hectares de surface forestière, soit 2 % de la surface totale, ont été brûlés) puis en 2017 (13 000 hectares, soit 1,3 % de la surface forestière totale). Le Gouvernement doit donc réaliser des investissements stratégiques majeurs à long terme pour remédier à la situation et favoriser le boisement, lequel a fortement diminué sur les territoires publics et privés, passant de 2 970 hectares en

2010 à 960 hectares en 2018. En dehors de l'extinction des incendies de forêt par l'entreprise publique chargée des forêts nationales, aucune mesure de restauration n'a été prise dans les zones endommagées par les incendies.

14. La FAO fournit une assistance dans le cadre du projet « Assistance technique aux fins du renforcement des capacités nationales du service forestier » du PCT (TCP/MCD/3903) afin d'améliorer la collecte de données sur les dommages causés aux forêts, de renforcer les capacités en matière de boisement et de restauration des forêts et d'aider à mobiliser des ressources pour mener ces activités. L'exécution du projet a commencé le 15 juillet 2023 et se terminera le 31 décembre 2024.

## 8. Serbie

15. La loi sur les forêts et la loi sur la protection de la nature constituent le principal cadre juridique qui régit la préservation et la gestion des forêts en République de Serbie. La stratégie de développement forestier, qui fixe le cadre opérationnel de l'aménagement et de la planification forestiers, fait figurer la préservation et l'amélioration de la biodiversité parmi les principes de la gestion durable des forêts. La FAO a collaboré avec les parties prenantes nationales à l'élaboration d'un projet du FEM dont l'objectif est d'éliminer les facteurs qui font obstacle à la gestion durable des forêts dans l'ensemble du pays. Ce projet visait à mettre en place un système d'information forestière et à réaliser le deuxième inventaire forestier national, à renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs publics et privés, à renforcer les capacités nécessaires à l'adoption de pratiques de gestion durable des forêts, à concevoir des moyens d'inciter les propriétaires de forêts privées à adopter des pratiques de gestion durable et à mettre en place de nouvelles méthodes de planification et de mise en œuvre de la gestion forestière dans deux régions pilotes. Le projet « Contribution de la gestion durable des forêts à un développement résilient à faibles émissions en Serbie » (GCP/SRB/002/GFF), doté d'un budget de 29 454 799 dollars, dont une contribution du FEM de 3 274 658 dollars, a été mené à bien entre janvier 2018 et juin 2023.

16. Dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, la FAO et ses partenaires nationaux ont mis en place le projet de suivi « Créer des conditions favorables à la restauration des paysages forestiers sur les plans décisionnel et local et au niveau du marché afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres en Serbie ». Le montant total des ressources provenant du FEM s'élève à 746 121 dollars, et la période d'exécution court d'avril 2022 à mars 2025.

17. À la demande du Gouvernement, la FAO a aussi prêté une assistance technique à la République de Serbie dans le cadre d'un projet du Fonds du PCT (TCP/SRB/3801) qui est à présent terminé, afin qu'elle puisse mener des études préalables de faisabilité sur le potentiel d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans le secteur forestier et, à terme, soumettre une proposition de projet au FVC. L'Organisation a aussi fourni une assistance technique dans le cadre du projet « Renforcer la résilience des forêts serbes et leur potentiel de stockage du carbone » du PCT (TCP/SRB/3902), doté d'un budget de 77 000 dollars, aux fins de l'élaboration, entre septembre 2022 et septembre 2023, d'une proposition de financement intégral qui vient d'être soumise pour examen par le secrétariat du FVC et approbation par son conseil d'administration. L'investissement total est d'environ 85 700 000 dollars, dont une subvention de 25 000 000 de dollars du FVC, pour cette proposition de financement intégral qui porte sur une période de sept ans.

## 9. Türkiye

18. En Türkiye, le projet mis en place dans la région du mont Ida vise à améliorer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts en créant des zones protégées et en intégrant la conservation de la biodiversité dans les zones de production afin de dégager des avantages environnementaux et socioéconomiques. La période d'exécution du projet, dont le budget s'élève à 4 657 534 dollars provenant de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2022 à 2027.

19. Le projet « Activités de restauration post-incendie dans les écosystèmes de forêts et de maquis dans la province de Muğla » a pour finalité l'élaboration de lignes directrices sur la rotation des espèces, essentiellement pour certaines espèces rares de la faune et de la flore

des écosystèmes de forêts et de maquis touchés par les incendies en Türkiye. Il est doté d'un budget de 55 000 dollars issus du Fonds du PCT et son exécution court de 2022 à 2024.

20. Le projet relatif au renforcement des capacités du Centre international de formation forestière de la Türkiye, qui se concentre actuellement sur la gestion des incendies de forêt, vise à enrichir son programme de formations, à développer ses ressources humaines et ses infrastructures de formation pour les mettre aux normes exigées d'un centre de formation international, et à y expérimenter des activités de formation. Il est doté d'un budget de 1 000 000 de dollars issus du programme de partenariat FAO-Türkiye pour les forêts, et son exécution court de 2023 à 2026.

## 10. Ukraine

21. La promotion de la restauration des paysages dégradés dans les zones de steppe et de forêt steppique est l'une des priorités de l'Ukraine. La FAO et les parties prenantes nationales ont élaboré et exécutent un projet du FEM qui comprend trois volets : créer un environnement favorable à la gestion intégrée des ressources naturelles ; rétablir la productivité et la résilience des zones de production grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles ; et promouvoir l'apprentissage et le partage des enseignements tirés de l'expérience. S'agissant du deuxième objectif, l'idée est notamment de renforcer les capacités pour améliorer la gestion des bandes boisées et de faire la démonstration, sur le terrain, d'activités de réhabilitation et de gestion polyvalente (lutte contre l'érosion, stockage du carbone, produits forestiers non ligneux). Le projet « Gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages dégradés des zones de steppe et de forêt steppique d'Ukraine » (GCP/UKR/004/GFF), doté d'un budget total de 12 099 751 dollars, dont une contribution de 1 776 484 dollars du FEM (affectée à hauteur de 60 % au deuxième volet du projet), a été exécuté de novembre 2017 à juillet 2020.

22. L'exécution de la composante forestière du programme de la FAO et de l'Union européenne en Ukraine (Soutien à la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires/Europeaid/137-136/DH/SER/UA) a commencé en 2021 grâce à un financement total d'environ 600 000 dollars, mais elle a été interrompue en 2022-2023 et a repris au troisième trimestre de 2023. La composante forestière du programme vise à renforcer les conditions nécessaires pour permettre au secteur forestier d'aider à garantir la durabilité à long terme de la gestion des forêts et à améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets dans le secteur.

## 11. Ouzbékistan

23. Le projet « Gestion durable des forêts dans les montagnes et les vallées » est axé sur la mise en place d'une gestion durable des forêts et l'amélioration de l'état des ressources forestières et arboricoles. L'exécution du projet, dont le budget s'élève à 3 187 023 dollars provenant de la sixième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2018 à 2025.

## B. Assistance technique dans le cadre de l'appui de la FAO à des projets sous-régionaux visant à résoudre des problèmes communs à plusieurs pays

24. Le Bélarus et l'Ukraine disposent tous deux d'un grand potentiel d'aménagement forestier, mais ils sont exposés à de nouvelles menaces liées aux phénomènes météorologiques extrêmes. Combinées à de mauvaises pratiques sylvicoles, des perturbations naturelles telles que les sécheresses graves et prolongées limitent la disponibilité en eau et en éléments nutritifs. En conséquence, sur des milliers d'hectares, les conifères sont soumis à un stress qui les rend sensibles aux attaques de scolytes, dont les invasions sont devenues dévastatrices. En raison de capacités institutionnelles limitées en matière de santé des forêts au niveau national, les Gouvernements bélarussien et ukrainien ont demandé à la FAO de leur prêter une assistance technique dans le cadre du projet « Renforcer la résilience des forêts de pins face aux invasions de scolytes et au dépérissement qui en découle » (TCP/RER/3801), qui a été exécuté du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2023 grâce à un budget de 405 000 dollars.

25. Le projet « Amélioration de la restauration des forêts pour l'aménagement et la durabilité de l'environnement en Asie centrale – FRIENDS » a pour finalité le renforcement des capacités nationales aux fins de la restauration à grande échelle des forêts et autres terres boisées grâce à un meilleur savoir-faire en matière de prévention de la dégradation. Il est doté d'un budget de 2 000 000 de dollars issus du programme de partenariat FAO-Türkiye pour les forêts, et son exécution court de 2022 à 2025.

26. Le projet « Accroître la biodiversité et promouvoir la foresterie durable » vise à doter les pays d'Asie centrale des capacités et connaissances tenant compte des questions de genre, dont ils ont besoin pour assurer la conservation durable de la biodiversité et la gestion durable des forêts. Il est doté d'un budget de 3 299 962 dollars issus du programme de partenariat FAO-Türkiye pour les forêts, et son exécution court de 2023 à 2026.

---